

DA 330 - 13.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 25 juin 2013

relative à un

CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT « AU MOULIN » D'UN ESPACE DE DÉTENTE ET DE LOISIRS AU BORD DU RHÔNE

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de protéger le Bois de la Grille de ses pressions humaines et d'offrir à la population un espace de détente et de loisirs tout en valorisant les rives du Rhône en y apportant une plus-value écologique ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 30 OUI, soit à l'unanimité,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'623'000.-- destiné à la réalisation d'un espace de détente et de loisirs tout en valorisant les rives du Rhône en y apportant une plus-value écologique ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 1'623'000.-- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 1'623'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 33.331 de 2014 à 2033.